

Désormais, la Financière Sun Life radie les fournisseurs de soins de santé qui offrent des récompenses inappropriées

Dans quelques numéros précédents du bulletin Intérêts en bref, nous vous avons fait part de notre programme de radiation des fournisseurs de soins de santé. Dans le présent numéro, nous vous parlons d'un volet de ce programme. Nous avons jugé qu'il est nécessaire de radier les fournisseurs, les cliniques et les établissements de soins paramédicaux, de même que les fournisseurs de soins médicaux qui offrent des récompenses à des fins promotionnelles pour la vente de services et d'articles médicaux.

En quoi consistent les récompenses inappropriées?

Les récompenses inappropriées sont des promotions ou «offres exclusives», telles que les articles gratuits de nature non médicale, les remises en argent ou cartes-cadeaux offertes aux participants qui acceptent d'acheter des services ou articles médicaux couverts par leur régime de garanties, mais dont ils n'ont peut-être pas besoin sur le plan médical.

Bien que ces récompenses puissent sembler très avantageuses pour les participants, elles peuvent faire grimper les coûts du régime ainsi que les primes. Par exemple, certains fournisseurs de soins de santé peuvent vendre des produits de qualité inférieure ou augmenter le prix de leurs marchandises pour compenser le coût des articles gratuits ou en rabais.

La Financière Sun Life considère le recours aux récompenses inappropriées comme une façon d'abuser du régime de garanties et pourrait radier les fournisseurs qui favorisent cette pratique.

Comment aider les participants à éviter les récompenses inappropriées?

Veillez transmettre ce [feuillet](#) aux participants. Ces derniers y trouveront des explications sur le concept des récompenses inappropriées. De plus, ils apprendront pourquoi la Financière Sun Life radie les fournisseurs qui offrent des récompenses inappropriées et verront comment éviter les fournisseurs qui utilisent ce stratagème.

Il est important de prendre conscience que le fait d'offrir des articles de nature non médicale à titre de récompense n'est pas acceptable. Par exemple, un 2-pour-1 sur des lunettes d'ordonnance est tout à fait justifiable, car ce type d'article est couvert par le régime.

Des questions?

Communiquez avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie membre du groupe Financière Sun Life.

